

2007 – 2013

LE NOUVEAU PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE,

Par Cyrill Dejean, Agence Europe Education Formation France

Embarquement immédiat. Bienvenue à bord ! Cet article vous propose un survol du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie, à la découverte de ses programmes constitutifs, sectoriels et transversal, de 2007 à 2013.

Il s'agit bien d'un survol rapide de reconnaissance, la visite exhaustive pouvant s'effectuer au sol sur les sites Internet de la Commission européenne et de l'agence Europe-Education-Formation France. Un survol qui permet néanmoins de constater que le paysage n'est pas fondamentalement bouleversé, mais qu'il s'est organisé et qu'on y voit clairement le dessein du jardinier : la cohérence de l'ensemble et l'attention portée aux citoyens apprenants, tout au long de leur vie.

Ce programme est l'aboutissement d'un travail considérable au niveau européen, qui mérite d'être salué. Y ont été étroitement associés les États membres et les agences nationales, à leur niveau respectif de responsabilité.

Le pari d'un programme qui a démarré sous sa forme nouvelle dès le 1er janvier est donc gagné. Ce n'est pas rien. Il résulte de ce succès un calendrier exceptionnellement resserré en 2007 : loin de s'en plaindre, il faut s'en réjouir car c'est bien la marque du dynamisme volontaire des Européens, de leur conscience de l'enjeu majeur de l'éducation et de la formation au XXI^e siècle, de leur détermination à inventer ensemble l'avenir, dans une féconde diversité. Nous sommes tous ces Européens-là.

En bonne intelligence avec le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, perdurent bien entendu Europass, Euroguidance, les promoteurs de Bologne, Erasmus Mundus et Tempus, dont l'agence Europe-Éducation-Formation France assure la gestion, la synergie et l'interactivité dans notre pays.

Comme les anciens, ce nouveau programme n'existera pas sans votre investissement, sans votre imagination, sans vos projets. Merci de vous en emparer dès 2007 pour le faire entrer dans la vraie vie.

Sept années européennes d'éducation et de formation tout au long de la vie

Il s'agit d'un programme unique, qui traduit clairement le soutien communautaire à l'éducation et à la formation professionnelle, tout au long de la vie des Européens, sans discontinuer depuis leur petite enfance jusqu'à leur âge le plus avancé. Cela passe par une mise en synergie plus forte que par le passé des différentes actions proposées, et aussi par une meilleure coopération entre les différents niveaux d'éducation et de formation. Tout est dit dans ce nom, c'est un message fort.

Le nouveau programme résulte d'une **évolution des programmes antérieurs**. La logique des niveaux d'éducation et de formation est une réalité incontournable dans les États participants. Si le programme Socrates disparaît en tant que tel, ses composantes demeurent dans le nouveau programme - où elles évoluent parfois -, et y côtoient dorénavant le programme Leonardo da Vinci, qui évolue lui-même.

Le nouveau programme s'inscrit dans **le changement et la continuité**. Il ne renie d'aucune façon ceux qui ont fait leurs preuves avant lui, qu'il fédère en les ajustant, et il s'inscrit résolument dans un continuum d'éducation et de formation dans la vie de tous les Européens.

Éléments constitutifs

Le nouveau programme comprend différents éléments constitutifs. Tout d'abord, **quatre programmes sectoriels** : Comenius pour l'enseignement scolaire, Erasmus pour l'enseignement supérieur (qui intègre la formation professionnelle et la dimension entreprise à son niveau), Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnels (hors enseignement supérieur), et Grundtvig pour l'éducation des adultes. Ceci conduit à une cohérence accrue des quatre programmes sectoriels. Une unité de présentation d'abord, autour de cinq points : l'accès au programme, ses objectifs, les actions qu'il propose pour les mettre en œuvre, son budget et les modalités de sa mise en œuvre. Une série d'actions de même type ensuite : la mobilité, les partenariats, les projets multilatéraux avec pour objectif l'amélioration des systèmes, les réseaux et les mesures d'accompagnement.

Un programme transversal ensuite qui s'articule autour de quatre activités clés : le développement de politiques d'éducation et de formation, l'enseignement et l'apprentissage des langues, les techniques de l'information et de la communication, et la diffusion et l'exploitation des résultats des projets (qu'on nommait jusque-là la valorisation).

Enfin, le programme Jean-Monnet s'intègre au nouveau programme après avoir vécu de manière autonome. Pour mémoire, il s'articule autour de trois types d'activités : l'action Jean-Monnet, avec une gamme de projets unilatéraux au niveau national (on connaît par exemple les chaires Jean-Monnet dans l'enseignement supérieur) et les projets multilatéraux de réseaux, le soutien à des institutions d'intérêt public européen, et le soutien à des associations européennes actives dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Un guide unique

Un seul guide du candidat 2007-2013 pour l'ensemble du programme, très convivial, sera disponible en ligne sur l'Internet. Il s'agit d'un document interactif, construit autour de modules, dans un langage clair et simplifié. La première page du guide offre une vue d'ensemble de sa structure, avec notamment dans un encadré des liens vers une documentation générale et des informations pratiques (appels d'offres, formulaires, règlement administratif et financier, glossaire, etc.). Deux entrées sont proposées : l'une vers l'offre du programme aux individus et aux organismes, l'autre directement vers la structure détaillée des programmes constitutifs.

Les **nouveautés** sont nombreuses, mais les principales sont au nombre de quatre : l'intégration dans Erasmus de la mobilité de stages en entreprise pour les étudiants, une volonté marquée de diffusion et d'exploitation de l'innovation, l'extension des petits partenariats à tous les programmes sectoriels (à partir de 2008), et une réelle simplification des procédures pour les projets de petite envergure. Par exemple, un principe nouveau est celui de la forfaitisation de l'aide financière aux projets à budget modeste, comme les partenariats éducatifs par exemple. Cela signifie que chaque type d'activité ouvre droit à l'attribution automatique d'un forfait si le projet est retenu. Le contrôle *a posteriori* ne s'effectuera donc plus désormais sur la base de justificatifs de dépenses, mais du constat par l'agence du service fait, en termes de contenu, donc de qualité du projet.

Pour 2007, un seul appel à proposition a été publié le 20 décembre 2006 au J.O. de l'Union européenne, avec une date limite de dépôt des candidatures unique pour tous les programmes : le 30 mars 2007

Enseignement scolaire : « Continuité, simplicité, imagination »

Les projets de **mobilité individuelle** se déclinent sur différents publics. La mobilité de formation continue des **personnels enseignants** du premier et du second degré d'une durée d'une à six semaines a pour objectif de diversifier et d'enrichir les compétences pédagogiques, au travers d'une connaissance élargie de l'enseignement scolaire en Europe. **L'assistantat Comenius** d'une durée de trois mois à une année scolaire permet à un futur

enseignant, quelle que soit sa discipline, de se confronter à un autre système éducatif pour améliorer sa connaissance d'une langue européenne et de son pays, ainsi que ses propres compétences pédagogiques. Et réciproquement, d'initier des élèves d'un autre pays à la culture et à la langue de son propre pays. Les établissements scolaires français peuvent dans ce cadre, sous certaines conditions, accueillir eux-mêmes un assistant d'un autre pays. La mobilité individuelle **des élèves** (de la troisième à la seconde) à partir de 2008 permettra aux élèves des établissements impliqués dans un partenariat éducatif Comenius d'effectuer un séjour, d'une durée de trois mois à une année scolaire, dans un établissement européen partenaire.

Les **partenariats éducatifs** permettent de développer des projets de coopération transnationale entre les élèves et les enseignants des écoles, des collèges et des lycées de trois pays d'Europe. D'une durée de 2 ans, ces projets peuvent avoir, à leur gré, une dimension thématique (arts, sciences, environnement, patrimoine, technologie, etc.), une dimension linguistique incluant des échanges de classes, ou bien encore cibler une problématique pédagogique, de vie scolaire ou de direction d'établissement. Les partenariats Comenius **REGIO**, mis en œuvre à partir de 2008, permettront le développement de projets relatifs à l'enseignement scolaire, portés par des collectivités territoriales.

Les **projets multilatéraux** visent à mettre en œuvre des partenariats européens regroupant au moins trois pays. D'une durée de 2 à 3 ans, ils doivent viser l'amélioration de la formation des enseignants et des autres catégories de personnels des établissements scolaires. (développement de stratégies, d'échanges d'expériences ciblant la qualité, etc.).

Les réseaux regroupent au moins dix partenaires, ces réseaux doivent, sur une durée de 3 à 4 ans, permettre à des participants à des projets multilatéraux ayant travaillé sur un même thème de poursuivre au-delà leur réflexion commune et de jouer un rôle de plate-forme d'assistance et de forum de réflexion au service des personnes et des organismes impliqués dans Comenius.

Enseignement supérieur : Erasmus

Il veut promouvoir « une mobilité renforcée et élargie avec l'intégration des stages en entreprise ». Le programme Erasmus confirme son engagement de vingt ans dans la mobilité des étudiants et des enseignants, en l'ouvrant résolument vers l'entreprise. Il élargit aussi la mobilité à tous les personnels de l'enseignement supérieur, dans une logique de formation continue.

Pour inscrire sa politique européenne dans le cadre d'Erasmus, tout établissement doit comme par le passé répondre à certains critères, attestés par la « charte universitaire Erasmus », document délivré pour une durée de 7 ans par la Commission européenne. L'organisation de la mobilité et des cours intensifs de langues est financée dans le cadre d'Erasmus pour que les séjours dans le pays d'accueil se déroulent dans des conditions optimales.

La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une mobilité d'études ou d'une mobilité de stage en entreprise, les deux pouvant être éventuellement combinées. La **mobilité d'études** se déroule sans changement, sur une période de 3 à 12 mois, sur le principe de la reconnaissance de la période effectuée dans l'établissement d'accueil, avec le transfert de crédits ECTS. Elle n'est possible qu'à partir de la deuxième année d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. La **mobilité de stage en entreprise**, d'une durée de 3 à 12 mois, se déroule sur le principe de la reconnaissance de la période effectuée dans l'entreprise d'accueil. Ses objectifs et la qualité de son organisation sont garantis par un supplément à la charte Erasmus, délivré par la Commission européenne pour une durée de 7 ans. Cette mobilité peut être organisée de deux manières distinctes, selon le choix des établissements, soit directement par l'établissement lui-même, la demande de mobilités de stages s'effectuant selon la procédure déjà utilisée pour la mobilité Erasmus

traditionnelle des étudiants ; soit par le recours à un organisme intermédiaire n'ayant pas lui-même le statut d'établissement d'enseignement supérieur. En même temps qu'il déposera pour le 30 mars 2007 sa demande de mobilités étudiantes de stage en entreprise, un tel organisme devra se porter candidat à la « certification » auprès de l'agence nationale. La certification lui sera délivrée au niveau national, pour une période de 3 ans (2008-2010).

La mobilité de **mission d'enseignement** est ouverte aux missions d'enseignement d'au moins 5 heures et jusqu'à 6 semaines, sur le principe d'un accord bilatéral entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Elle permet notamment à des étudiants ne bénéficiant pas d'une mobilité européenne de profiter, dans leur propre établissement, de l'enseignement d'un professeur d'un autre pays européen.

La mobilité de **formation des personnels** correspond à une opportunité nouvelle offerte à tous les types de personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.) d'effectuer, sur une durée d'une à six semaines, une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe. Cette possibilité est également offerte aux personnels d'une entreprise dans un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays.

Les programmes intensifs réunissent des enseignants et des étudiants de plusieurs établissements d'enseignement supérieur de plusieurs pays d'Europe. Ces programmes d'étude d'une durée de 2 à 6 semaines se déroulent comme par le passé. Les appels d'offre sont désormais gérés directement par l'agence nationale.

Les projets multilatéraux sont des projets de coopération université-entreprise sont une nouveauté importante du programme sectoriel Erasmus. Il s'agit de projets développés entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises, notamment des PME. Leur objectif est d'accroître la pertinence des programmes d'éducation et de formation au travers de stages en entreprise d'étudiants et de chercheurs, et d'améliorer les perspectives de carrière des chercheurs tout au long de leur vie professionnelle, en enrichissant leur expertise scientifique de compétences entrepreneuriales (employabilité et compétences des étudiants, mobilité et assurance qualité réciproques entre l'université et l'entreprise, etc.). D'une durée de 6 mois à 2 ans, ces projets sont aussi ouverts aux organisations professionnelles, aux chambres consulaires, aux partenaires sociaux et aux collectivités territoriales.

Les réseaux thématiques restent sans changement par rapport au passé, ils sont axés sur l'accès à l'enseignement supérieur, le « triangle de la connaissance » (éducation, recherche, innovation), la gouvernance, le lien entre enseignement supérieur, formation professionnelle et monde du travail, les normes d'assurance qualité, etc.

Enseignement et formation professionnels : Leonardo da Vinci

Le programme concerne différents types de **mobilité**. Les projets de mobilité individuelle regroupent dans tous les cas au moins deux partenaires, de deux pays d'Europe.

La mobilité **des élèves et des apprentis** a pour double objectif la mobilité européenne des jeunes en formation initiale (hors enseignement supérieur) d'une part, et le développement accru d'une coopération contractuelle entre les entreprises et les établissements d'enseignement et de formation de l'autre. Elle s'effectue à l'initiative des établissements et sous leur contrôle, dans le cadre de stages en entreprise qui, d'une durée de 2 à 26 semaines, sont reconnus comme partie intégrante du cursus de formation.

La mobilité **des personnes sur le marché de l'emploi** est ouverte aux salariés et aux demandeurs d'emploi. Cette action est conçue comme une période de formation et/ou d'expérience professionnelle, notamment pour les jeunes venant de terminer leur cursus d'études ou de formation et encore disponibles sur le marché de l'emploi. D'une durée de 3 à 26 semaines, elle s'effectue à l'initiative d'organismes et d'établissements impliqués dans l'emploi, la formation ou le suivi de ces publics.

La mobilité des **personnels de l'enseignement et de la formation professionnels** a pour objectif le transfert, l'amélioration et l'actualisation des compétences, des méthodes et des pratiques dans l'enseignement et la formation professionnels. D'une durée d'une à six semaines, la mobilité s'effectue à l'initiative d'organismes et d'établissements d'enseignement et de formation. Elle est ouverte aux personnels de l'enseignement et de la formation professionnels au sens large (enseignants, formateurs, conseillers d'orientation, responsables d'établissement, conseillers professionnels au sein des entreprises, etc.).

Les **projets de partenariat** sont des petits projets de coopération transnationale, qui seront mis en place à partir de 2008.

Les **projets multilatéraux** sont des projets de coopération transnationale d'envergure significative, comme l'étaient par exemple jusqu'en 2006 les projets pilotes. Ils ont tous pour objectif l'innovation dans la formation professionnelle, soit par l'entrée du développement, soit par celle du transfert. D'une durée de 2 ans, ils sont mis en œuvre par des établissements, centres ou organismes de formation à tous les niveaux, des centres de recherche, des entreprises (notamment des PME, par exemple dans l'artisanat), des organismes publics et privés, des organisations professionnelles (par exemple les chambres de commerce), des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des associations à but non lucratif, etc.

Les **projets de transfert d'innovation** ont pour objectif l'adaptation des contenus innovants des projets du programme Leonardo da Vinci jusqu'en 2006, ou l'intégration de leurs résultats et de leurs propositions, à la fois dans les systèmes publics et/ou privés de formation professionnelle et dans les entreprises, au niveau local, régional, national et communautaire. Leurs appels d'offres sont gérés par l'agence nationale.

Les **projets de développement de l'innovation** sont centrés sur l'innovation en termes de politiques, de contenus, de méthodes, de procédures de formation, etc., avec pour objectif affiché la résolution de problèmes auxquels une approche traditionnelle ne permet pas de répondre. Les appels d'offres sont gérés directement par la Commission européenne à Bruxelles.

Les **réseaux Leonardo da Vinci**, d'une durée de trois ans, sont des projets transnationaux réunissant au moins 7 partenaires de 3 pays d'Europe. Ils ont pour objectif de fédérer et de construire, autour de l'expérience européenne et des approches innovantes dans la formation professionnelle, de progresser dans l'analyse des requis en termes de compétences, de développer à ce niveau une culture de l'anticipation, de diffuser de manière ciblée, à travers toute l'Europe, les productions des réseaux et les résultats des projets. Dans un champ défini, ils mutualisent largement à cette fin l'expertise et la connaissance à tous les niveaux, régionaux ou sectoriels. Ces réseaux sont développés à l'initiative des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des partenaires sociaux, des entreprises (notamment les PME), des ONG et des centres de recherche et de formation (universités incluses).

Éducation des adultes : Grundtvig

Il compte plusieurs projets de **mobilité individuelle**. La mobilité de formation continue des **personnels de l'éducation des adultes** : d'une durée d'une à six semaines, cette mobilité est ouverte à tous les personnels des organismes d'éducation des adultes, au sens large. Elle a pour objectif de diversifier et d'enrichir des compétences pédagogiques, de management et de conseil au travers d'une connaissance élargie de l'éducation des adultes en Europe. Elle s'effectue dans un autre pays d'Europe, dans le cadre de cours ou de stages dans un organisme de formation des adultes, ou encore de conférences ou de séminaires traitant de l'éducation des adultes. La mobilité d'enseignement pour de **futurs enseignants ou formateurs** d'adultes et les enseignants et formateurs récemment diplômés :

préalablement à sa mise en œuvre en 2008, des informations seront disponibles dans le courant de l'année 2007.

La mobilité individuelle des **apprenants adultes** permettra, à partir de 2008, aux apprenants adultes des organismes impliqués dans un partenariat éducatif Grundtvig d'effectuer un séjour dans un organisme partenaire d'éducation des adultes d'un autre pays d'Europe.

Les **partenariats éducatifs**, d'une durée de deux ans permettent de développer de petits projets de coopération transnationale entre des organismes d'éducation des adultes de plusieurs pays d'Europe, notamment sur un thème d'intérêt commun, comme par le passé. Les activités du partenariat peuvent également inclure des échanges de bonnes pratiques, la préparation linguistique des partenaires, les relations avec d'autres partenariats développés dans le même champ, l'organisation de manifestations diverses, etc.

Partenariats éducatifs Comenius et Grundtvig 2008 : mise en place d'une évaluation globale des projets

Jusqu'en 2006, un partenariat éducatif Comenius ou Grundtvig était soumis à autant d'évaluations nationales qu'il contenait de partenaires, la sélection finale s'opérant sur la base d'une consultation inter-agences (le « matching »). Cette situation s'est poursuivie en 2007, pour des raisons techniques. A partir de 2008 en revanche, le partenariat sera évalué dans sa globalité, dans le pays du coordonateur du projet, sous la responsabilité de son agence nationale. A l'issue de la sélection finale, chaque partenaire recevra de son agence nationale, comme par le passé, les fonds qui lui sont attribués.

Outre qu'elle allègera la procédure de sélection d'un point de vue technique, cette nouvelle approche offrira la cohérence d'une véritable appréciation globale d'un projet porté par plusieurs partenaires, dans la dimension européenne qui fonde son existence. L'année 2007 permettra de s'y préparer.

Les **projets multilatéraux**, d'une durée de deux ans, ont pour objectif de mettre en œuvre des partenariats européens d'envergure, entre des organismes de plusieurs pays désireux de mutualiser leur expérience au service de productions innovantes et concrètes de dimension européenne (projets pilotes de dimension stratégique, matériels didactiques de grande qualité, etc.). Ces productions doivent être de nature à améliorer l'éducation des adultes au niveau le plus élevé des systèmes et des politiques d'éducation, l'accès à l'éducation pour tous les adultes et le management de l'éducation des adultes.

Les réseaux regroupent au moins 3 partenaires sur une durée de 2 ans. Ils doivent permettre à des projets multilatéraux ayant travaillé sur un même thème de poursuivre au-delà leur réflexion commune et de jouer un rôle de plate-forme d'assistance et de forum de réflexion au service des personnes et des organismes impliqués dans Grundtvig.

Le programme transversal

Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un programme dont les problématiques traversent l'ensemble des programmes sectoriels, à l'appui desquels il permet de développer des projets de coopération et d'innovation dans les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, d'enseignement et d'apprentissage des langues, d'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), et en termes de diffusion et d'exploitation des résultats des projets.

La coopération et l'innovation dans les politiques d'éducation et de formation.
L'objectif de cette action est double :

- soutenir le développement et la coopération des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, tout particulièrement dans le contexte du processus de Lisbonne et d'« Éducation et formation 2010 », des processus de Bologne et de Copenhague, etc. ;
- assurer au niveau européen la production de données comparatives, de statistiques et d'analyses, au service du développement, du suivi et de la réalisation des objectifs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, notamment pour identifier des secteurs auxquels doit être portée une attention toute particulière.

Les projets transversaux de **l'enseignement et l'apprentissage des langues** sont ouverts aux établissements d'enseignement, universités, organismes d'éducation des adultes, éditeurs, centres d'éducation à distance, centres de formation initiale et/ou continue pour les enseignants de langue, centres de recherche en éducation, établissements développant des méthodes de test et d'évaluation des connaissances, autorités locales ou régionales, associations nationales ou européennes œuvrant dans le champ de la diversité linguistique, associations culturelles, médias présents sur l'Internet, producteurs et diffuseurs de logiciels, agences de marketing et de publicité.

Les **projets multilatéraux** réunissent au moins trois partenaires pour une durée maximale de 3 ans. Ils visent la prise de conscience linguistique, l'accès aux ressources pédagogiques dans le domaine des langues, le développement et la diffusion des matériels pédagogiques, y compris les cours en ligne et les outils de tests linguistiques. Les groupes cibles sont les personnes disposant peu ou ne disposant pas d'une expérience d'apprentissage linguistique, ou rétives à ce type d'apprentissage. Outre les organismes susmentionnés, ces projets sont également ouverts au réseau des villes jumelées, aux organisations sportives, associations gastronomiques, musées et expositions, compagnies de transports publics et offices de tourisme.

Les **réseaux linguistiques**, d'une durée maximale de trois ans, doivent contribuer au développement des politiques d'enseignement et d'apprentissage des langues, promouvoir la diversité linguistique, soutenir l'échange d'information sur les techniques innovantes et les bonnes pratiques (notamment au niveau des décideurs de l'éducation), adapter et diffuser les produits développés dans des projets antérieurs, auprès des utilisateurs potentiels (autorités publiques, praticiens, entreprises, apprenants, etc.). Une attention particulière est portée par la Commission aux projets ciblant les langues officielles d'autres pays de l'Union. Projets de coopération multilatérale, les réseaux linguistiques doivent présenter un partenariat largement diversifié d'au moins dix partenaires, couvrant des champs de compétences multiples et pertinents.

Le nouveau programme au J.O. de l'Union européenne

La décision du parlement européen et du conseil (n° 1720/2006/CE) établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie a été publiée le 24 novembre 2006 au journal officiel de l'Union européenne (L327/45).

Elle est téléchargeable sur le site de l'agence : www.europe-education-formation.fr

Les projets développés autour **des techniques de l'information et de la communication** dans le cadre du programme transversal sont ouverts aux centres de ressources, organismes divers experts dans le champ des T.I.C. appliquées au domaine éducatif, établissements d'éducation de tous types, centres d'enseignement à distance, centres de formation des enseignants, associations d'enseignants et d'apprenants, équipes de recherche dans le champ des T.I.C., éditeurs, etc.

Les **projets multilatéraux T.I.C.** ont pour finalité est de soutenir le développement de contenus, de services, de pédagogies et de pratiques innovantes sur support T.I.C., à tous les

niveaux et dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. En complément aux projets multilatéraux développés dans les programmes sectoriels, ils ciblent des besoins en T.I.C. d'enseignement et d'apprentissage dans deux de ces secteurs ou plus. Ces projets, d'une durée d'un à trois ans, sont constitués d'au moins trois partenaires, ils doivent posséder un caractère démultiplicateur clair et aboutir à l'élargissement des connaissances sur le développement des apprentissages par les T.I.C.

Les **réseaux T.I.C.**, au travers de la construction de partenariats, ciblent la mise en réseau des communautés éducatives, avec pour objectif l'échange des idées et des expériences dans le domaine des apprentissages utilisant le support des T.I.C. Ils doivent accroître la visibilité et la conscience des bénéficiaires et de l'impact de ce type d'apprentissages, et contribuer à son développement et à son efficacité. D'une durée de trois ans, ces réseaux regroupent au minimum trois partenaires.

La diffusion et l'exploitation du résultat des projets

Les projets multilatéraux ont pour priorités le développement :

- d'un cadre spécifique destiné à faciliter l'exploitation des résultats (en termes d'analyse, de mécanismes, de méthodologies et d'outils pratiques) ;
- d'actions trans-programmes pour promouvoir cette exploitation au niveau européen (par secteurs, thèmes, groupes d'utilisateurs, etc.),
- de l'utilisation de réseaux pertinents au niveau européen, régional et sectoriel pour mettre en relation les politiques de développement et les expériences pratiques (stratégie de Lisbonne).

Une attention particulière est portée aux projets proposant une approche intégrée transversale aux programmes sectoriels, impliquant des décideurs et/ou potentiellement porteurs d'un impact significatif au niveau régional, national et européen. D'une durée de deux ans, ces projets sont ouverts à des organismes prestataires dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, aux personnes et aux institutions responsables des systèmes et des politiques dans tous les cycles de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, au niveau local, régional et national, aux entreprises, aux partenaires sociaux à tous les niveaux, organisations patronales, chambres consulaires, etc.

Les études, d'une durée de deux ans, mettent par exemple en place des groupes de réflexion ou des observatoires pour l'identification des besoins présents et à venir des utilisateurs, de sorte à leur permettre de répondre aux exigences des programmes et de leurs projets. Ils peuvent aussi consister en une recherche sur la meilleure manière d'intégrer durablement les acquis des projets dans les politiques, de définir et de présenter des mécanismes permettant de relier entre eux les projets, les programmes et les politiques éducatives et de formation, etc.

Article à paraître dans Actualité de la formation permanente